

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 8

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU 17 Octobre 2017

SEANCE PUBLIQUE DU 17 Octobre 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

ATTRACTIVITE ET RAYONNEMENT

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique,
Bouches-du-Rhône Tourisme, au titre de l'exercice 2016

**Direction de l'Environnement, des Grands Projets et de la Recherche
Service de l'Observatoire
1 22 70**

PRESENTATION

Conformément aux dispositions de la loi n°92.1941 du 23 décembre 1992, l'Agence de Développement et de Réservation Touristique (ADRT) « Bouches-du-Rhône Tourisme » est chargée, sous l'autorité du Conseil départemental, de préparer et de mettre en œuvre, la politique touristique départementale.

Sa mission englobe le développement, l'aménagement, la promotion et la communication touristique.

Les relations entre le Département et Bouches-du-Rhône Tourisme sont régies par la convention-cadre signée le 16 juin 2011 consentie pour une durée de trois ans et renouvelée le 16 juin 2014.

Pour accomplir ses missions, Bouches-du-Rhône Tourisme bénéficie de subventions annuelles du Conseil Départemental qui, par ailleurs, met à sa disposition des moyens en locaux.

L'article 9 de la loi n°92.1941 du 23 décembre 1992 prévoit que le rapport financier de l'Agence doit faire l'objet d'un examen par le Conseil départemental siégeant en séance plénière.

RAPPORT FINANCIER DE BOUCHES-DU-RHONE TOURISME DE L'EXERCICE 2016

Le rapport financier de l'exercice 2016 a été adopté à l'unanimité lors de l'assemblée générale de Bouches-du-Rhône Tourisme du 20 juin 2017.

Vous trouverez annexés au présent rapport les documents comptables relatifs à l'année 2016 ainsi que le rapport du commissaire aux comptes.

De l'ensemble de ces éléments, il ressort que :

- 1) Le bilan d'exploitation fait apparaître un résultat négatif de -118 612 € sur un total de charges de 5 186 207 € et de produits de 5 067 595 €
- 2) Le montant du projet associatif s'élève à 275 000 € affectés à des dépenses liées au Contrat Destination Provence (65%) et à de nouveaux dossiers confiés par le Département (35%).
- 3) Les contributions apportées à titre gracieux par le Département (loyers) s'élèvent à 187 144,73 € (soit une hausse de + 2,4% par rapport à 2015).

Enfin, conformément à sa mission, le commissaire aux comptes a procédé au contrôle des comptes dont il atteste la régularité et la sincérité.

PROPOSITION

Au bénéfice de ces considérations je vous propose de bien vouloir prendre acte du rapport financier de l'Agence de Développement et de Réservation Touristique « Bouches-du-Rhône Tourisme » établi pour l'exercice 2016.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL